

# Certificat de gérontologie

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités








NUMÉRO 1-377-5-0

CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE OFFICIEL Certificat de gérontologie

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Programme pouvant être entièrement suivi à distance. Les cours obligatoires sont offerts à distance ainsi que tous les cours identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

J. Ignace Olazabal 514 343-6111 poste 2846  
ger-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Gérontologie 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
ger-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

### Ce programme propose une formation multidisciplinaire abordant l'ensemble des facteurs biopsychosociaux qui caractérisent le vieillissement et la vieillesse.

La formation offerte aidera les personnels de la santé et des services sociaux, les intervenants communautaires, les décideurs, les proches aidants ou toute personne désireuse d'œuvrer dans le domaine de la gérontologie à mieux comprendre les réalités inhérentes au vieillissement et à la vieillesse.

Le programme s'inscrit aussi dans une volonté d'assurer l'adoption de meilleures pratiques en matière d'intervention gérontologique.

## Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances interdisciplinaires fondamentales relativement au développement des savoir-faire et des savoir-être propres à l'intervention gérontologique grâce à une approche biologique, psychologique et sociale du vieillissement.

À la fin du programme, l'étudiant devrait être en mesure d'expliquer le processus biopsychosocial du vieillissement à partir de données d'ordre théorique et pratique. Plus spécifiquement, il devrait être apte à:

- Établir les facteurs physiologiques à l'origine du vieillissement;
- Identifier les déficits cognitifs et les troubles mentaux propres à l'avancée en âge;
- Décoder les enjeux sociaux de la vieillesse (socioéconomique, de genre, interculturels, etc.);
- Promouvoir les bons comportements pour un vieillissement en santé;
- Intervenir de façon proactive face aux situations de vulnérabilité;
- Recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données qualitatives.

## Forces

- L'étudiant a la possibilité de combiner selon ses intérêts des cours en classe et des cours à distance.
- Ce certificat peut faire partie d'un baccalauréat par cumul avec appellation : le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
  - être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- Base universitaire
  - avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Gestion des services de santé et des services sociaux	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-631-5-2	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Toxicomanies : prévention et réadaptation	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-420-5-0	Soir
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

**Automne**

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021

**Hiver**

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

**Été**

- **Été 2021:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021

**Structure du programme (1-377-5-0)**

Version 04 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

**SEGMENT 70**

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option.

**Bloc 70A Fondements**

Obligatoire 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GER 1000D	Introduction à la gérontologie	3.0	GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0	GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0

**Bloc 70B Notions biologiques**

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GER 2015D	Alimentation et vieillissement	3.0
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement	3.0
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0

**Bloc 70C Pratiques et thématiques psychosociales**

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0	GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0	GER 3067D	Soutien à domicile des personnes âgées	3.0
GER 3046D	Le grand âge	3.0	GER 3100	Stage en gérontologie	3.0
GER 3065D	Femmes et vieillissement	3.0			

**Bloc 70D Thématiques complémentaires**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0S	TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0J	VIO 3020	Profils vulnérables	3.0S
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0J	VIO 3020D	Profils vulnérables	3.0S

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Gestion des services de santé et des services sociaux	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-631-5-2	Soir
Petite enfance et famille	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-253-5-0	Soir
Santé et sécurité du travail	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-402-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours GER1000D doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.7 Prescription d'inscription - stage

La faculté se réserve le droit de contingenter le nombre de places de stage.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.